



# RAPPORT D'ACTIVITE DU SAS MOBILE 2020









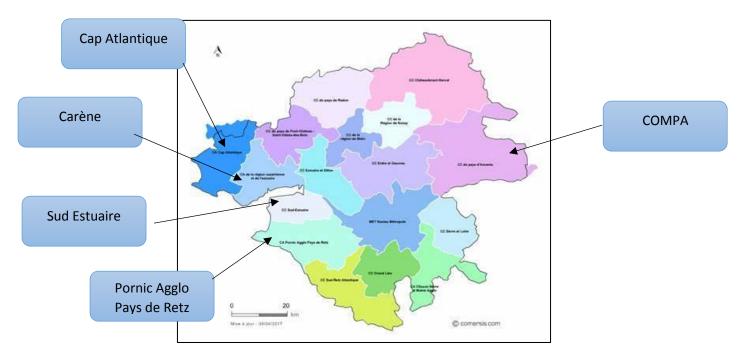


## **SOMMAIRE**

INTRODUCTION	3
1 - LES TERRITOIRES D'INTERVENTION	5
2 - Qui sont les personnes rencontrees par le sas ouest?	9
3 - QUI SONT LES PERSONNES RENCONTREES PAR LE SAS EST?	21
3- LE SAS MOBILE : UN DISPOSITIF DE LOGEMENTS ACCOMPAGNES	33
3.1 Le logement accompagné sur le SAS Ouest	33
3.2 Le logement accompagné sur le SAS Est	39
3.3 La coordination du dispositif de logements accompagnés	41
4 - LE SAS MOBILE : UN SERVICE AU CŒUR DES ACTIONS DES TERRITOIRES	43
5 – SYNTHESE DES DONNEES	45
CONCLUSION	46

#### INTRODUCTION

Depuis 2013, l'association gère un lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation à destination des victimes de violences sur la ville de St Nazaire : le SAS. Conscient que les femmes vivant en milieu rural rencontraient des difficultés pour se déplacer vers le SAS, l'association a décidé au printemps 2019 de se rendre au plus près des victimes et des territoires éloignés géographiquement par le biais de permanences. Ainsi est né le SAS Mobile qui propose des points d'écoute pour les victimes de violence sur différents territoires du département de Loire-Atlantique.



Les objectifs du SAS Mobile sont de :

- Offrir un temps d'écoute et d'échange, au plus près du lieu de vie des victimes,
- O Permettre aux femmes de faire une pause, de rompre leur isolement, de prendre confiance en elles, en leur capacité à faire,
- o Accompagner la femme dans son cheminement autour des violences,
- o Faciliter l'accès aux droits des femmes victimes de violences,
- Orienter et travailler en complémentarité avec les partenaires et acteurs locaux pour répondre au mieux aux situations de violence rencontrées.

Le SAS Mobile se compose de 2 équipes de professionnels formés à la prise en charge des victimes de violences. Une équipe intervient sur l'est du département et l'autre sur l'ouest. Ces équipes accueillent les victimes de violences, en toute confidentialité, anonymat, sans jugement, en toute transparence, sans jamais mettre en doute leur parole et dans le respect du rythme des personnes reçues.

L'équipe du SAS Est est mutualisée avec celle du CHRS femmes afin de maintenir une continuité de la réponse. Le mi-temps dédié au SAS Mobile est réparti sur les 7 travailleurs sociaux de formations différentes : Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale, Moniteur Educateur, Educateur Spécialisé

L'équipe du SAS Ouest est mutualisée avec celle du Service d'Accueil Maternel afin de maintenir une continuité de la réponse. Le 0.35 ETP dédié au SAS Mobile est réparti sur 5 professionnels de formations différentes : infirmière puéricultrice, psychologue, assistante sociale, éducatrice de jeunes enfants.

L'ensemble des professionnels est formé au processus des violences conjugales et dispose d'une bonne connaissance du territoire.

#### 1 - LES TERRITOIRES D'INTERVENTION

Le SAS Mobile développe son intervention sur les communes de 5 intercommunalités du département. Un courrier a été adressé à l'ensemble des communes de ces intercommunalités afin de solliciter la possibilité d'exercer une permanence dans leurs locaux. Les communes sur lesquelles nous intervenons sont les communes qui ont répondu favorablement à cette sollicitation.

Le SAS Mobile assure chaque semaine des permanences physiques et téléphoniques. En raison du confinement, l'ensemble des permanences physiques qui devaient avoir lieu entre le 17 mars 2020 et le 11 mai 2020 ont été annulées. Seules les permanences téléphoniques ont été maintenues. Pendant le deuxième confinement, les permanences téléphoniques se sont étendues à la semaine complète. Elles ont permis la continuité de la mission auprès des victimes, mais aussi de rester en lien avec les acteurs du terrain comme les gendarmeries, les médecins, les pharmacies. En cette période particulièrement à risques pour les personnes victimes de violences, les objectifs étaient de :

- maintenir du lien avec les personnes accompagnées,
- proposer un soutien moral
- informer, orienter, faciliter l'accès aux droits,
- évaluer le degré de dangerosité et en corrélation, la mise en sécurité des femmes
- de renforcer le maillage avec les acteurs du territoire

Les permanences en présentielles ont été suspendues à compter du 2 novembre et ce jusqu'à la fin du mois de décembre.

■ La CARENE : permanences sur 2 communes



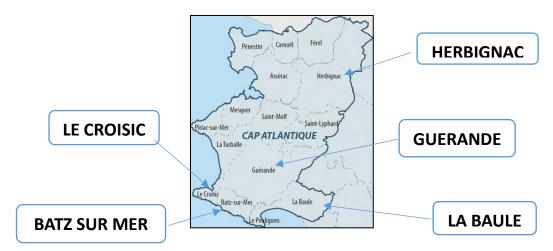
Sur la période de Janvier à Décembre 2020 nous avons tenu 18 sur ces communes :

- o 11 à Besné
- o 7 à La Chapelle des Marais

Durant le confinement, les permanences se sont déroulées par téléphone.

Nous intervenons sur la commune de Besné depuis le printemps 2019. En mai 2020, nos interventions se sont élargies à la commune de la Chapelle des Marais.

#### CAP ATLANTIQUE: permanences sur 5 communes

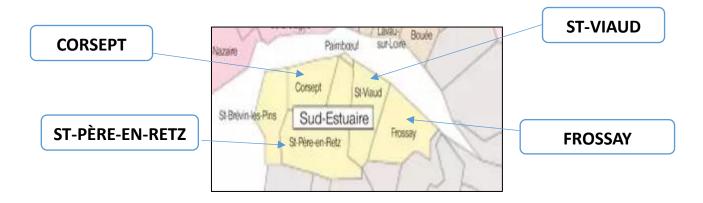


Sur l'année 2020, nous avons tenu 41 permanences sur cette intercommunalité :

- o 8 permanences à Guérande
- o 13 permanences au Croisic
- o 3 permanences à Batz Sur Mer
- o 9 permanences à Herbignac
- 8 permanences à La Baule

Les permanences devaient avoir lieu durant le confinement et ont été faites par téléphone Il a été décidé d'arrêter les permanences à Batz Sur Mer car la salle mise à disposition se prêtait difficilement à l'activité. Pour ne pas défavoriser le territoire, nous avons renforcé nos permanences sur Le Croisic, commune limitrophe.

■ **SUD ESTUAIRE**: permanences sur 4 communes



Sur la période de janvier à octobre 2020, nous avons tenu 33 permanences sur cette intercommunalité:

o 3 permanences à Saint-Viaud

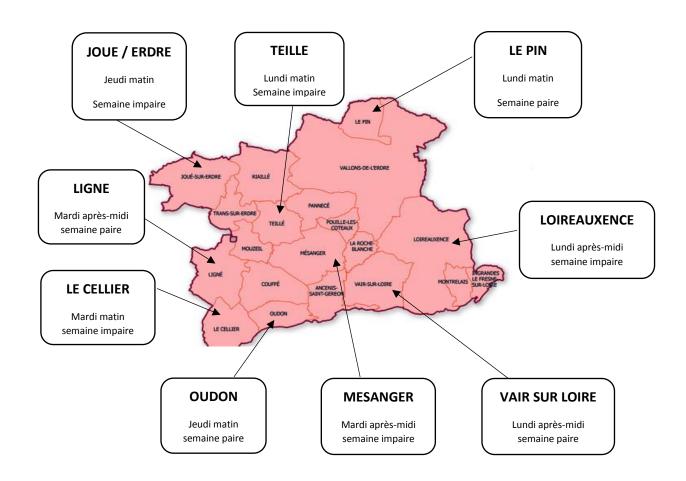
- 0 11 permanences à Frossay
- o 11 permanences à Saint-Père-en-Retz
- 8 permanences à Corsept

Les permanences qui devaient avoir lieu durant le confinement ont été faites par téléphone Afin de varier les communes, et pour privilégier l'accessibilité, il a été décidé d'arrêter la permanence de Saint-Viaud ouverte en 2019 au profit d'une nouvelle permanence à Corsept. ■ **PORNIC AGGLO**: permanences sur 1 commune



Sur 2020, nous avons tenu 7 permanences sur la commune de Saint-Michel-Chef-Chef. Les permanences qui devaient avoir lieu durant le confinement ont été assurées par téléphone.

■ **COMPA**: permanences sur 9 communes



En 2020, nous avons réalisé 35 permanences physiques sur le territoire de la COMPA:

- 2 permanences à Joué Sur Erdre
- 4 permanences à Teillé
- 3 permanences à Mésanger
- 6 permanences à Vair Sur Loire
- 2 permanences à Loireauxence
- 6 permanences à Ligné
- 3 permanences à Le Cellier
- 4 permanences à Oudon
- 5 permanences à Le Pin

La situation sanitaire liée à la COVID-19, et notamment les deux périodes de confinement, nous ont néanmoins amené à annuler des permanences physiques.

\*\*\*\*

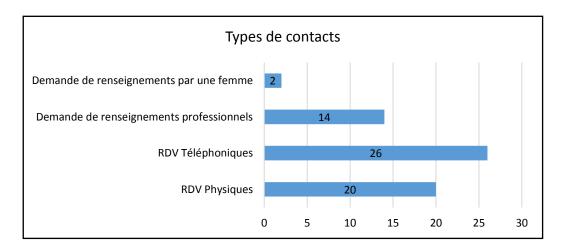
Tenir des permanences sur différentes communes des territoires permet non seulement aux victimes de se déplacer plus facilement, mais aussi de créer un réseau professionnel qui facilitera leurs démarches. L'objectif est ici de rompre l'isolement, permettre des réponses plus adaptées, cohérentes et plus rapides face aux situations rencontrées en sollicitant les acteurs du territoire.

## 2 - QUI SONT LES PERSONNES RENCONTREES PAR LE SAS OUEST?

## Type de contact et fréquence

Nous avons reçu **20** personnes différentes au SAS Ouest, **14** victimes sont venues en permanences. 9 victimes ont été reçues entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 31 décembre 2020 (contre 6 sur la même période en 2019)

Nous avons effectué 62 actes d'intervention.



La part importante d'entretiens téléphoniques s'explique par l'organisation mise en place lors des deux périodes de confinement qui ont entrainé la fermeture des permanences physiques. Durant ces périodes, au SAS OUEST 18 entretiens téléphoniques ont été réalisés.

Les permanences téléphoniques ont pour objectif de permettre un premier contact qui peut aboutir à un accompagnement sur du plus long terme. L'entretien téléphonique nécessite un temps d'écoute conséquent. Il s'adresse à des personnes qui ne se déplaceraient pas d'emblée pour un entretien physique, mais pour qui, ce contact est déjà une première étape dans la prise de conscience de leur situation de violence. Lors de l'entretien téléphonique, en fonction de l'évaluation de la situation, la proposition d'un rendez-vous physique est systématiquement faite. Cependant, cette démarche n'est pas toujours aisée, nous nous adaptons aux souhaits de la personne, sans la brusquer.

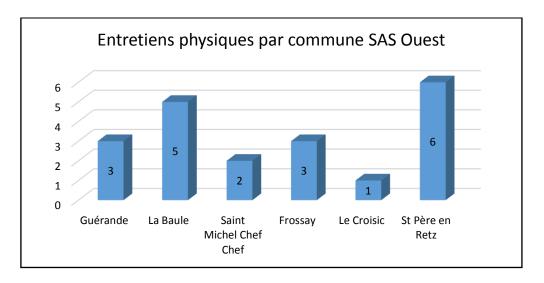
Les victimes de violences ne sont pas les seules à contacter la permanence téléphonique. Certains appels proviennent de proches (familles, collègues, amis) qui ne savent pas comment conseiller, agir et/ou intervenir auprès de la victime de violences. Il peut aussi s'agir de professionnels confrontés à une situation complexe et souhaitant obtenir un accompagnement plus spécialisé : le développement du logement accompagné a favorisé ce type d'appels (14 en 2020).

Les entretiens physiques proposent aux victimes un lieu d'écoute et un espace de parole à visée compréhensive. Il s'agit d'aider ces personnes à verbaliser leurs émotions, leurs ressentis, leurs vécus et à créer, par la même, un lien de confiance. Ils permettent aux victimes de « décharger » les tensions accumulées, de prendre du recul par rapport à la situation vécue, d'élaborer des stratégies de protection, d'être informées des possibilités sociales, juridiques, de soins et d'aide auxquelles elles peuvent prétendre.

Nous accueillons les victimes à tous les stades de leur parcours de vie conjugale et devons repérer où elles en sont exactement afin de respecter leurs choix. Ce qui implique de comprendre ce qu'elles sont venues chercher au moment de notre rencontre tout en veillant à les aider à avancer dans leur réflexion. Il s'agit donc de permettre le temps du cheminement, donnant à la victime les éléments

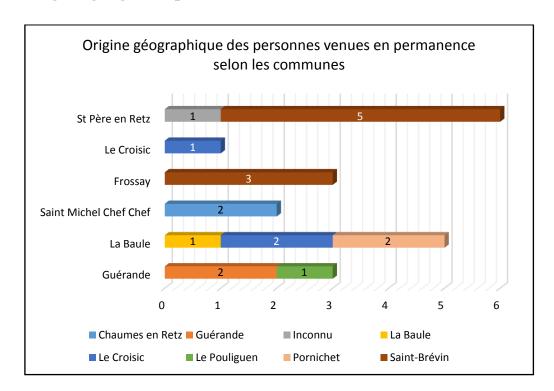
pour pouvoir réagir à l'emprise dont elle est sujette, la repérer, et s'en détacher, enfin pour pouvoir prendre du recul favorisant la réflexion.

#### Entretiens physiques par communes :



En 2020, les entretiens physiques se répartissent à 55% sur les territoires de Sud Estuaire et Pornic Agglo, pour 45% sur le territoire de Cap Atlantique. L'objectif est d'étendre notre visibilité par des campagnes de communication afin de faciliter le repérage des permanences sur les territoires.

## Origine géographique/ Lieu de la permanence



80% des victimes accueillies aux permanences sont originaires d'une commune de proximité du lieu de permanence. Nous sommes particulièrement attentifs à assurer la discrétion des personnes qui nous sollicitent. Les rendez-vous sont organisés directement par notre service ce qui n'oblige

pas les personnes à se présenter auprès de l'accueil des mairies ou CCAS du lieu de nos permanences. La possibilité d'être reçue dans une commune en dehors du lieu de résidence facilite la démarche des victimes et assure leur anonymat.

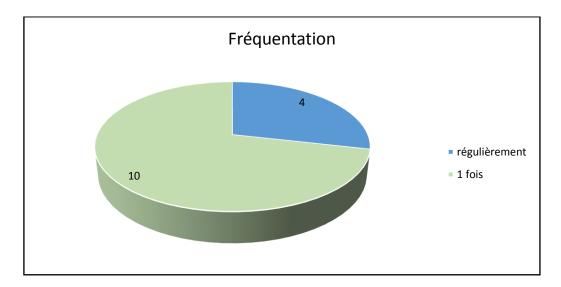
Les victimes sont originaires de 10 communes différentes :

- o 2 femmes viennent d'une commune de Sud Estuaire
- o 1 femme vient d'une commune de Pornic Agglo
- o 9 femmes viennent d'une commune de Cap Atlantique
- o 2 femmes viennent d'une commune de la CARENE

On constate que la majorité des femmes reçues en rendez-vous physique se rendent dans une permanence qui n'est pas située dans sa commune d'origine soit :

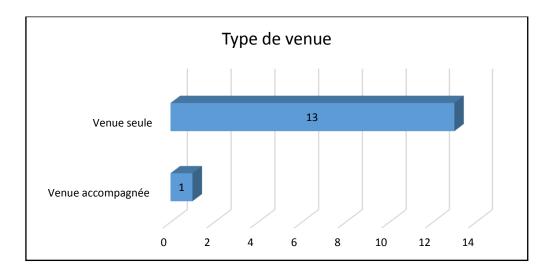
- O Parce qu'il n'existe pas de permanence sur sa commune,
- O Parce que la femme souhaite être reçue rapidement et que la date de la prochaine permanence sur son territoire est éloignée.

## Fréquentation lors des permanences en physique



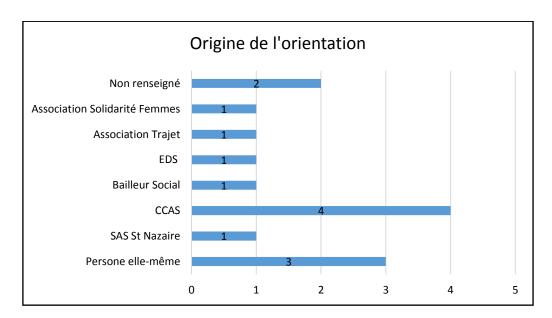
71% des victimes ne sont venues au SAS Mobile qu'une seule fois sur l'année. Ces démarches sont difficiles et le cheminement peut être long pour certaines personnes. Plusieurs d'entre-elles nous solliciterons probablement lorsqu'elles se sentiront prêtes. 29 % des victimes nous ont sollicitées à plusieurs reprises.

#### Venue seule ou accompagnée à un rendez-vous physique



La personne venue accompagnée était avec sa mère chez qui elle s'est réfugiée après un épisode de violence et une séparation conjugale. Nous constatons que 93% des victimes se présentent seules aux permanences.

## Origine de l'orientation des victimes



L'origine de l'orientation est variée.

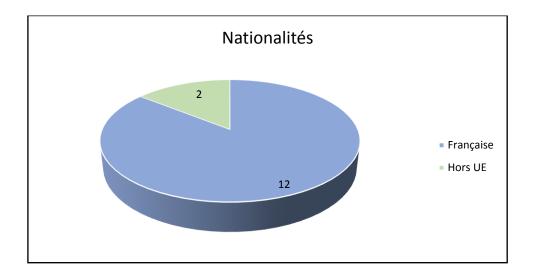
22 % des victimes viennent au SAS Mobile par elle-même. Elles ont généralement eu connaissance de l'information via les flyers ou articles passés dans la presse.

65 % des victimes sont orientées sur les permanences via des partenaires.

Les CCAS sont à l'origine de 45% des orientations faites par un partenaire.

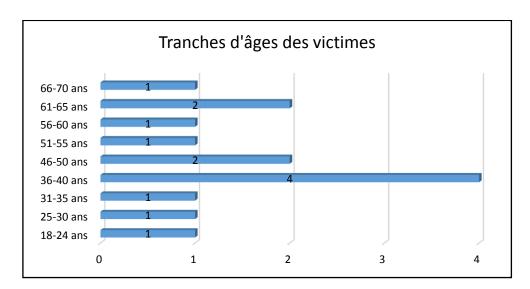
Cela laisse entendre que le service commence à être repéré sur les territoires.

#### Nationalités



Les victimes rencontrées sont pour 86% de nationalité française.

#### Tranches d'âge



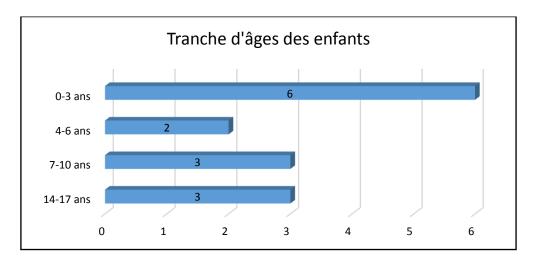
50% des victimes ont moins de 40 ans. Les problématiques de violences peuvent s'installer très tôt : une personne de moins de 24 ans nous a contacté suite à une agression physique de son compagnon, elle s'est alors réfugiée dans un camping. Nous l'avons conseillée dans les démarches afin qu'elle puisse se protéger et proposé un rendez-vous pour une future permanence à proximité. La victime a finalement préféré retourner auprès de son compagnon sur une période d'accalmie des tensions malgré notre information sur les cycles de la violence.

28,5% ont entre 41 et 60 ans tandis que 21% ont plus de 60 ans. La personne de plus de 65 ans nous sollicite régulièrement pour envisager un départ du domicile conjugal. Sa demande principale est de lui proposer un temps d'écoute afin qu'elle puisse se décharger des tensions au domicile principalement liées aux lassitudes d'une vie conjugale avec des comportements déviants qui ne sont plus supportables aujourd'hui. Mais une séparation après plusieurs années « d'accommodation » et un changement de niveau de vie sont difficiles à mettre en œuvre pour elle.

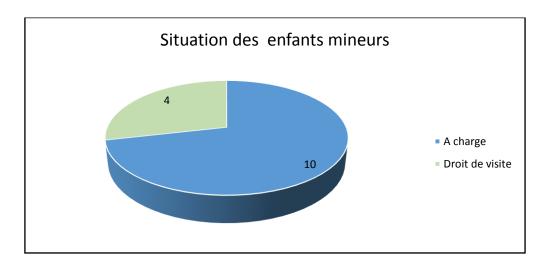
Ces chiffres démontrent que les problématiques de violences touchent toutes les catégories d'âges avec tout de même une forte représentation des victimes âgées de 36 à 40 ans.

#### Les enfants mineurs à charge

57% des victimes ont des enfants mineurs. Seules deux victimes sur les 14 ont leurs enfants en droit de visite. Les autres enfants mineurs sont à la charge des parents. Ces enfants sont bien souvent exposés aux violences.

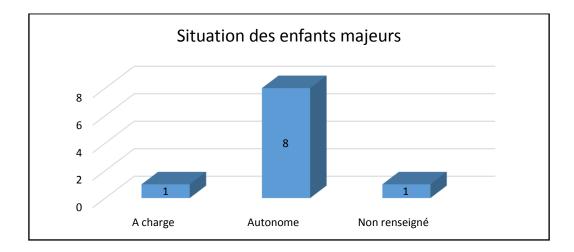


#### Situation des mineurs



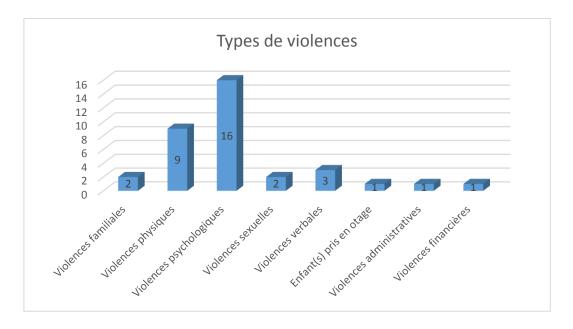
Seuls deux ménages ne voient leurs enfants qu'en droit de visite. Dans ces situations, les perspectives de relogement sont déterminantes pour l'application ou la révision des droits de visite. Le départ de la victime sans solution d'hébergement pour ses enfants est source de forte culpabilité et de choix impossibles entre sa propre mise en sécurité et le sentiment d'abandon des enfants. Les témoignages confirment que le parent (auteur) qui a la garde a une influence sur le maintien des relations et leur authenticité avec l'autre parent. Les enfants sont un enjeu majeur des problématiques de violences et peuvent être « utilisés » pour atteindre l'autre parent.

#### Enfants majeurs



Une seule situation présente un enfant majeur à charge. Pour 80% ces personnes sont autonomes. La position des enfants même majeurs est un facteur pris en compte avant toute séparation. Le soutien des proches n'est pas toujours au rendez-vous dans ces prises de décision.

## Types de violences

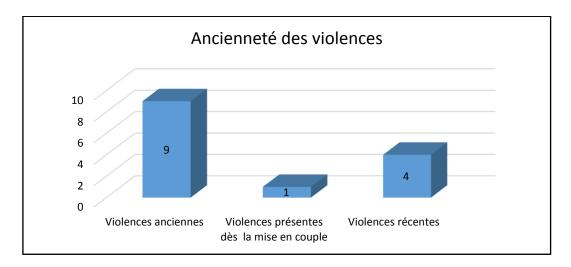


Les types de violences subies prennent de multiples formes qui souvent se cumulent. Les violences verbales et psychologiques sont généralement concomitantes et représentent 40% des témoignages recueillis.

26% des victimes ont subies des violences physiques et 6% des violences sexuelles.

La violence conjugale qui, jour après jour, s'installe dans le quotidien, engendre des traumatismes dans le psychisme des victimes et de leurs enfants, pour des périodes extrêmement longues. Les violences mettent la victime sous emprise. Elles sont les premiers signes de contrôle qui vont affaiblir le psychisme de la victime et porter une atteinte grave au sentiment d'estime de soi.

#### Ancienneté des violences

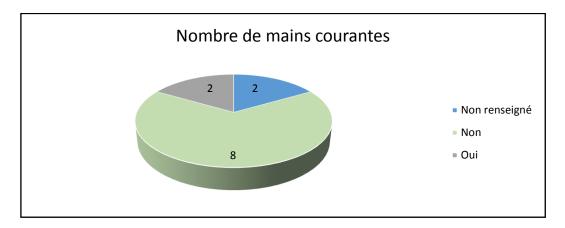


Pour 64% des victimes, les violences sont anciennes, le plus souvent la violence s'installe progressivement dans le couple.

La situation où la violence s'est installée dès la mise en couple date de 4 ans : Madame explique subir des violences morales, des rabaissements, des humiliations et du harcèlement depuis leur mariage.

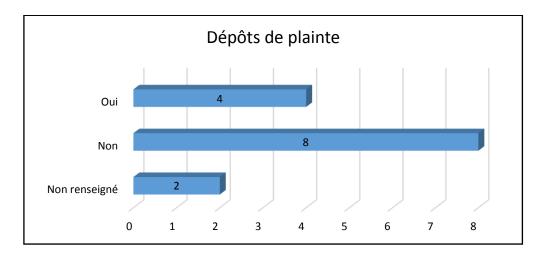
Bon nombre de victimes reçues au SAS Mobile rencontrent des difficultés ; dans un premier temps, à nommer les agissements de leur compagnon comme étant des violences, notamment parce qu'il y a une confusion entre conflit de couple et violence conjugale ; entre ce qui relève de l'intime et ce qui est de l'ordre de la transgression des règles de la vie sociale. La prise de conscience de la gravité des violences est souvent un long cheminement psychologique pour les victimes.

#### Nombre de mains courantes



Seulement deux mains courantes ont été déposées sans dépôt de plaintes mais avec le soutien d'un avocat.

#### Nombre de plaintes



Seulement 28% des victimes ont eu le courage de porter plainte, 3 d'entre elles sont soutenues par un avocat, 2 par un travailleur social mais aucune n'a pu aborder sa situation auprès d'un psychologue.

Les victimes nous disent qu'elles hésitent souvent à déposer plainte soit :

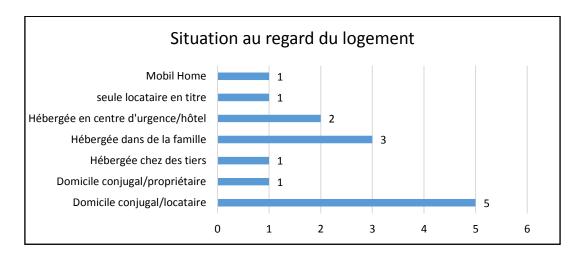
- o par peur des représailles, de faire du mal au conjoint en l'envoyant en prison, en le séparant de ses enfants, ...
- o par ignorance du déroulé de la plainte...

Il arrive que lorsque les victimes contactent le SAS Mobile, elles nous fassent part de situations dans lesquelles, elles déplorent la qualité de l'intervention des forces de l'ordre (non intervention, accueil jugé mauvais, refus de prendre les plaintes ou les mains courantes...) ou bien au contraire qu'elles soulignent une qualité de travail (disponibilité, écoute, soutien...)

Les professionnels du SAS Mobile sollicitent régulièrement l'assistante sociale du département intervenant en police et gendarmerie, notamment pour qu'elles expliquent aux victimes le fonctionnement judiciaire, les procédures en cours les concernant et fassent le lien avec les forces de l'ordre.

Quitter le domicile conjugal génère souvent un traumatisme supplémentaire, bouleverse l'environnement quotidien des victimes et les amène parfois à renoncer à déposer une plainte pour pouvoir conserver leur domicile.

#### Situation au regard du logement



43% des victimes résident toujours au domicile conjugal, les rencontres et contacts avec le SAS Mobile sont effectués en toute discrétion. Parmi les personnes hébergées l'accueil dans la famille est majoritaire à 50% : il s'agit exclusivement des parents de la victime.

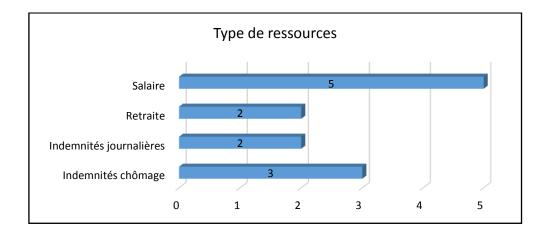
Solution de dépannage et d'attente, l'hébergement chez un tiers peut se révéler difficile lorsqu'il se prolonge (sur-occupation, manque d'intimité, promiscuité...) et constitue rarement un facteur d'insertion.

La personne seule locataire en titre a sollicité le SAS Mobile pour comprendre comment elle a pu en arriver à subir une situation d'emprise alors que c'est une femme qui a été responsable d'équipe, qui a managé des hommes et qui nous dit être issue d'une famille qu'elle qualifie de féministe.

L'autonomie résidentielle permet d'être épargnée des pressions quotidiennes, de se reconstruire et de retrouver de l'estime de soi. Les personnes ont de nouveau la force et la disponibilité pour réfléchir et analyser leur vécu, ce qui est globalement impossible lorsqu'on est en situation de survie. Le dispositif logement accompagné a été développé pour favoriser cette prise de distance et d'autonomie.

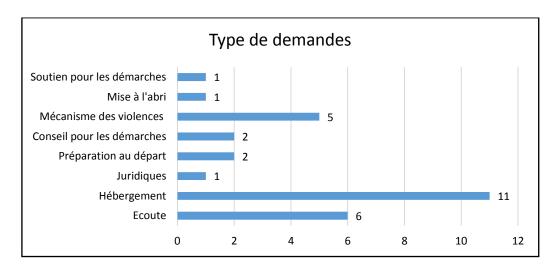
#### Les ressources

85% des victimes déclarent avoir des ressources.



36% des victimes sont en situation d'emploi et perçoivent un salaire. Le travail est un espace investi ou les victimes retrouvent des situations où elles sont considérées et respectées. Pour autant les personnes qui perçoivent des indemnités journalières n'ont pu faire perdurer leur présence au travail, la situation de violence venant impacter la sphère professionnelle.

## Les types de demandes



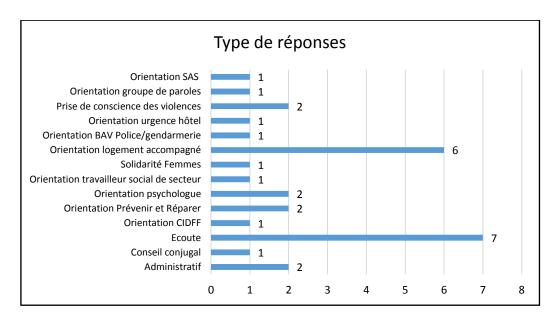
Pour 38% des victimes ayant sollicité le SAS Mobile la question de l'hébergement est au cœur de leurs attentes.

21% attendent de nous une écoute attentive et investissent cet espace pour se livrer sur les tensions subies.

L'analyse des situations sur le vécu des violences est présente dans toutes les demandes mais nous repérons une attention particulière sur la compréhension des mécanismes de violences, elles représentent 17% des demandes.

21% des demandes concernent des conseils pour agir et des orientations vers des partenaires.

## ■ <u>Types de réponses</u>



Les professionnels du SAS Mobile font une évaluation globale de la situation des victimes de violences. Ils sont amenés à informer et conseiller les victimes en matière administrative et judiciaire. Pour cela, ils proposent à la victime une orientation vers les partenaires du territoire en charge des dispositifs d'accompagnement plus spécifiques. Ainsi, nous travaillons avec un ensemble de partenaires de tous horizons auxquels toute femme victime de violences conjugales pourrait être confrontée dans l'évolution de sa situation : association d'informations sur les droits des femmes, structures d'hébergement, avocats, hôtel de police et de gendarmerie, hôpital, services sociaux du Conseil Départemental, CCAS, médecins libéraux, centre hospitalier...

#### L'écoute

Le SAS Mobile est un lieu de dépôt de la parole. Briser le silence est la première étape pour sortir des violences. Parler des violences, de ce qu'on vit chez soi est difficile. Les victimes mettent souvent du temps avant de raconter leur vécu à une personne de leur entourage ou à un professionnel.

Quelques éléments peuvent expliquer les difficultés que traversent les victimes :

- o le tabou que représentent les violences,
- o l'isolement,
- o la honte et la culpabilité,
- o la crainte de ne pas être crue,
- o la peur d'être contrainte à déposer une plainte.

Sans contrainte de temps, le professionnel du SAS Mobile peut prendre tout le temps nécessaire à la victime pour mettre en mot ce qu'elle a vécu. Il a une approche non directive, il adopte une attitude de compréhension laissant aux victimes le choix de leur itinéraire, de leur langage, de leurs décisions. Il les écoute de façon bienveillante et les accompagne à partir de leur demande. L'écoute est un des outils de la prise en charge des victimes de violences.

Il s'agit pour le professionnel de se donner les moyens de comprendre la situation singulière dans laquelle se trouve chaque victime pour l'aider dans l'élaboration de sa réflexion. Chaque victime prendra un chemin unique pour passer de la parole à l'action, pour concrétiser des solutions qui lui appartiennent.

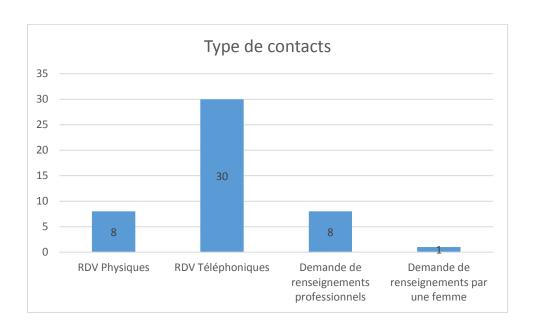
#### L'hébergement/le logement

Lorsqu'elles se présentent au SAS Mobile, 43% des victimes se trouvent encore au sein du domicile conjugal. Toutefois, même lorsque les victimes ont pris conscience de la nécessité de sortir de la violence, il n'est pas aisé de quitter un compagnon violent.

Accompagner un processus de rupture, c'est savoir accepter et soutenir les départs comme les retours, qui doivent être travaillés avec la personne, dans le respect de sa temporalité pour constituer une étape supplémentaire, et non un simple retour en arrière.

#### 3 - QUI SONT LES PERSONNES RENCONTREES PAR LE SAS EST?

#### ■ *Type de contact*



En 2020, le SAS mobile Est a accompagné **11 personnes différentes**. 8 victimes ont été reçues entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 31 décembre 2020 (contre 2 sur la même période en 2019)

**30 RDV** téléphoniques ont été proposés en 2020 (3 en 2019). Les 11 victimes ont toutes été concernées par un entretien téléphonique. Pour 4 d'entre elles, plusieurs entretiens téléphoniques ont été proposés (2 à 10 entretiens).

Les permanences téléphoniques ont pour objectif de permettre un premier contact qui peut aboutir à un accompagnement sur du plus long terme. L'entretien téléphonique nécessite un temps d'écoute important et une disponibilité de l'écoutant, pour mettre en confiance. Il permet une première prise de contact, à distance, facilitante pour certaines personnes pour lesquelles un entretien physique d'emblée pourrait être difficile.

L'écoute bienveillante, vise à permettre aux personnes de verbaliser les violences subies, d'évoquer leurs émotions, leurs craintes. Bien souvent, il s'agit de conforter les personnes dans leur idée que ce qu'elles vivent ou ont vécu n'est pas normal, de les aider à distinguer les violences d'un conflit de couple de prendre conscience des violences subies, et des mécanismes qui en découlent. Un rappel est systématiquement fait de l'interdiction des violences en France. En fonction des besoins de la personne, un accompagnement sur le long terme sera proposé. Il n'y a pas de contractualisation, la personne est libre de nous recontacter en fonction de ses besoins. Le travailleur social peut aussi rappeler la personne au regard de l'évaluation de la situation sociale et en prenant toutes les mesures de sécurité : par sms, sur des créneaux horaires spécifiées, a des dates convenues, etc...

Souvent les personnes sont en demande de soutien ou de conseils pour assurer aussi bien leur protection que celle de leurs enfants. Aussi, différents axes d'intervention leurs sont proposés en

fonction de l'emprise dont elles sont victimes, du processus de violences installé. A chacun de ces stades, il convient avant tout de respecter le rythme des personnes.

#### 8 RDV physiques ont été menés en 2020 (3 en 2019), bénéficiant à 7 personnes différentes.

Un RDV physique est proposé systématiquement après le premier entretien téléphonique, sans brusquer les personnes. Pour celles qui l'acceptent, une proposition de RDV est faite dans un délai court, si possible en moins d'une semaine. L'enjeu pour le SAS mobile est de se saisir du moment où la personne exprime le besoin, et de proposer des suites dans un horizon proche pour éviter l'isolement. Nous sommes attentifs à ce que le travailleur social reste l'interlocuteur référent durant toute la durée de l'accompagnement dans le but d'éviter à la personne de réexpliquer son histoire, ce qui est souvent douloureux.

Les entretiens physiques proposent aux victimes de poursuivre l'écoute menée par téléphone et à créer un lien de confiance. L'objectif est alors d'élaborer des stratégies de protection, de les informer des possibilités sociales, juridiques, de soins et d'aide auxquelles elles peuvent prétendre. Les victimes accueillies sont à différents stades de leur parcours de vie conjugale et l'équipe part alors des besoins exprimés tout en veillant à les aider à avancer dans leur réflexion Il s'agit donc de permettre le temps du cheminement, donnant à la victime les éléments pour pouvoir réagir à l'emprise dont elle est sujette, la repérer, et s'en détacher, enfin pour pouvoir prendre du recul favorisant la réflexion.

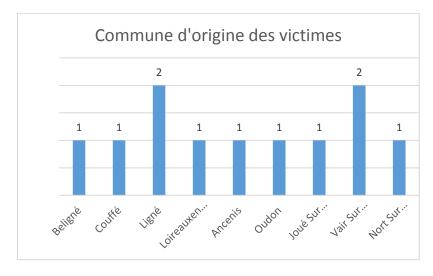
1 femme a bénéficié de plusieurs entretiens physiques.

4 femmes ont décliné la proposition de RDV physique, préférant l'accompagnement téléphonique. Le SAS s'adapte à chaque situation, sans brusquer les personnes.

Des temps de réunion d'équipe hebdomadaires sont consacrés à l'analyse des situations. Ces temps de réunion permettent à l'équipe de prendre connaissance des situations en vue d'assurer les permanences téléphoniques et d'élaborer ensemble des pistes d'accompagnement. L'équipe éducative est soumise au secret professionnel.

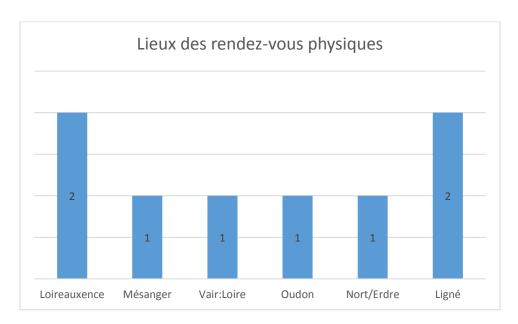
## Le nombre d'entretiens physiques en fonction du lieu de permanence et du lieu d'habitation des victimes

En 2020, les 11 personnes accompagnées par le SAS proviennent de 9 communes différentes de la COMPA.



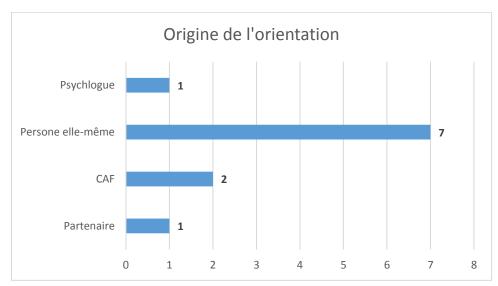
Sur les 8 RDV physiques, 3 RDV ont été effectués sur une autre commune que celle du lieu de résidence de la personne en raison de :

- L'absence de salle mise à disposition sur la commune d'origine
- La proximité avec un lieu de travail
- L'éloignement de date de permanence sur la commune d'origine, et le souhait d'avoir une date de RDV plus proche



La détermination du lieu et jour de rendez-vous prend en compte les contraintes des personnes, limitées dans leurs déplacements et leurs disponibilités. Les victimes peuvent disposer de créneaux libres restreints entre leur travail, les gardes d'enfants, et les moments où elles ont la possibilité de sortir en toute sécurité. Il est donc important de proposer une offre à proximité de leur domicile ou de leurs lieux de travail.

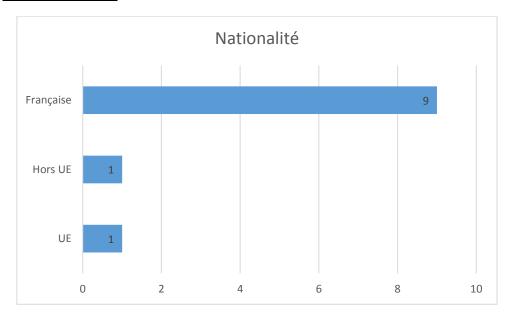
## Les partenaires à l'origine de l'orientation



Dans la majeure partie des situations, la personne elle-même est à l'initiative du premier contact. Les personnes ont indiqué avoir eu connaissance du dispositif par le biais de flyer, des articles de presse, ou d'un assistant de service social du secteur.

Pour d'autres, le contact fait suite à des sollicitations de partenaires (professionnel de santé, du médico-social). L'enjeu pour le SAS Est réside dans la poursuite le développement du maillage local, pour permettre l'identification du SAS et les relais.

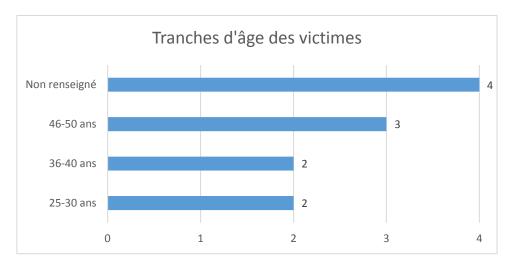
## ■ La Nationalité



La plupart des personnes sont d'origine Française : 9 personnes sur les 11 accompagnées.

Les personnes qui ne maitrisent pas bien la langue française sont peut-être freinées dans l'identification du dispositif (flyer en français) et/ou à solliciter le dispositif par crainte de ne pouvoir exprimer précisément leurs vécus. Une réflexion doit-être engagée pour leur permettre un accès facilitant au SAS avec une traduction des flyers en anglais ou en arabe par exemple, et indiquant que les professionnels parlent anglais.

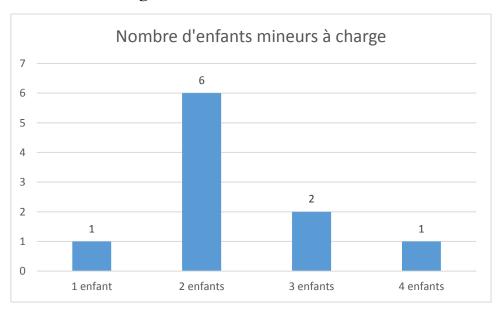
## Les tranches d'âges



Toutes les personnes n'ont pas souhaité donner leur âge. L'ensemble des données collectées sur leurs situations pendant les entretiens est laissé à la libre adhésion des personnes, sans insistance de la part des professionnels.

Les violences conjugales touchent toutes les tranches d'âge. La tranche des – de 25 ans n'étant pas représentée, l'équipe s'interroge de ce fait, sur les connaissances des violences conjugales chez les plus jeunes. L'équipe souhaite développer avec les partenaires du territoire des actions de prévention à destination des jeunes en vue d'intervenir dans des centres de formation ou dans des lycées pour informer et sensibiliser sur les violences familiales ou conjugales. Un temps est parfois nécessaire à la prise de conscience des violences vécues. En parler peut prendre plusieurs mois voire plusieurs années.

## Les enfants à charge



Toutes les femmes accompagnées, ont des enfants mineurs, âgés de 18 mois à 17 ans. Seulement 3 femmes ont des enfants majeurs.

Dans la majorité des situations, les droits de garde n'ont pas été établis pour les femmes victimes de violences pour celles que nous accompagnons avant ou durant la séparation.

Souvent nous constatons que les femmes se décident à quitter leur conjoint violent pour se protéger mais également pour assurer la sécurité physique ou psychologique de leurs enfants. Le climat de tension au domicile, les violences verbales, psychologiques ou encore physiques ne sont plus supportables pour elles et leurs enfants, et sont souvent le déclencheur du processus de séparation.

Une femme nous a contactés souhaitant se séparer de son conjoint « pour éviter que le juge ne place ses enfants ». Dans une autre situation, c'est une adolescente qui est allée déposer plainte contre son père pour violences familiales, déclenchant ainsi la prise de conscience de sa mère. 3 familles sont accompagnées par les services de la protection de l'enfance.

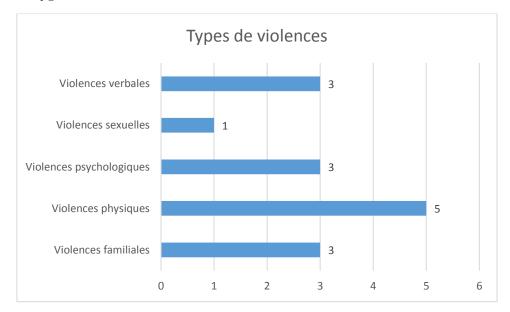
Le départ de la victime sans solution d'hébergement pour ses enfants est cependant source de forte culpabilité, de choix impossibles : entre sa propre mise en sécurité et le sentiment d'abandon des enfants ; ou à l'inverse de partir du domicile sans conditions d'hébergement adaptées aux enfants.

La faiblesse des ressources des femmes ne permet pas souvent d'assurer seules les frais liés à la gestion de la vie quotidienne. La séparation représente alors une perte d'autonomie financière et un stress important. Une femme gérante d'un commerce a ainsi fait part à l'équipe « qu'elle n'a pas les moyens de payer un mode de garde pour ses enfants après le périscolaire fermant à 18h30 et le samedi ». Pour certaines femmes, la séparation implique un changement d'emploi : pour assurer leur sécurité ou pour le rendre plus compatible avec la gestion et le rythme de la vie quotidienne avec les enfants.

Toutes les femmes s'inquiètent de pouvoir obtenir un logement après la séparation, et de subvenir aux besoins des enfants. Le rôle de l'équipe est d'accompagner les femmes à lever tous ces freins avec comme objectifs principaux de les aider à assurer un départ du domicile conjugal en toute sécurité et de travailler une autonomisation pour la suite.

Les enfants mineurs représentent en véritable enjeu, les violences s'exerçant souvent lors de l'application de droits de garde. Aussi, ils peuvent être tiraillés entre leurs parents dans un conflit de loyauté. La prise en charge les enfants sur le plan psychologique est souvent nécessaire et travaillée.

## Les types de violences



Les violences exercées sont multiples et se cumulent dans la plupart des situations. Toutes les formes de violences engendrent des traumatismes, une perte de confiance, un isolement, des pertes de mémoire ou d'autonomie et certaines des séquelles physiques. De manière identique, les enfants témoins de ces violences peuvent souffrir également des mêmes symptômes.

Le phénomène d'emprise est très présent, sans que la victime ne puisse l'identifier. L'emprise déstabilise les victimes, les rendent confuses, ne sachant parfois plus penser par elle-même, comme anesthésiée de toute émotion, de toute capacité à agir. Les sentiments de culpabilité et/ou de honte, sont également très présents chez les victimes

Au-delà des traumatismes psychiques, les violences ont un impact sur la santé physique des personnes : le sommeil, les contusions, les problèmes gynécologiques... et ce quelle que soit l'ancienneté des violences.

#### L'ancienneté des violences

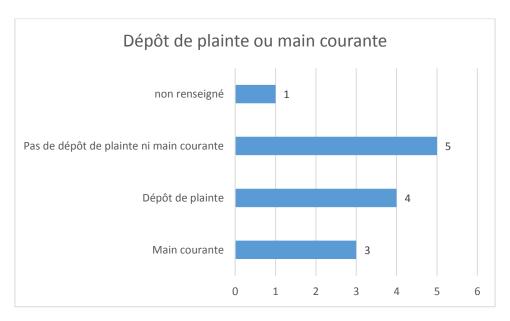
6 femmes accompagnées par le SAS font part de violences récentes, les 5 autres de violences plus anciennes. Parmi les 6 femmes concernées par des violences récentes, certaines vivent encore au domicile conjugal, ou d'autres en subissent malgré la séparation lors de l'exercice des droits de garde par le conjoint violent.

Quelle que soit l'ancienneté des violences, elles ont un impact sur le psychisme des victimes. Prendre conscience des violences, oser en parler, se libérer du phénomène d'emprise est complexe car c'est renoncer à un amour ou à une vie conjugale et/ou familiale idéalisée. Se libérer du phénomène d'emprise est un cheminement souvent long et sinueux pendant lequel la victime fait souvent des allers et retours entre le domicile conjugal et d'autres hébergements. Le rôle de l'équipe du SAS est aussi d'accompagner les personnes dans l'acceptation de ce processus sans culpabilité.



Le dépôt de plainte ou de la main courante est un jalon important dans le parcours de libération de la victime.

## Les mains courantes et de dépôts de plainte



Au moment de la prise de contact avec l'équipe du SAS Est :

- 4 victimes avaient déposé une plainte (dont 2 avaient aussi déposé une main courante)
- 3 avaient déposé une main courante
- 5 n'avaient initié aucune démarche

6 femmes indiquent être accompagnées par un avocat dans leurs démarches.

Les forces de l'ordre sont intervenues pour 3 victimes. Pour l'une d'elle, il y a eu une éviction du conjoint violent et une information au Tribunal judiciaire de Nantes réalisée par notre service.

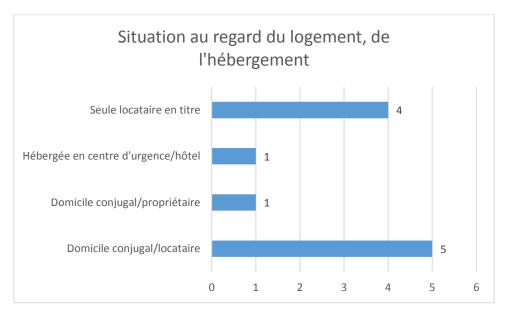
Ces chiffres démontrent que déposer une main courante ou une plainte est une démarche extrêmement compliquée pour la victime et ce pour plusieurs raisons :

- La peur des représailles par l'agresseur ou son entourage,
- La culpabilité de déposer plainte contre le père de ses enfants,
- L'appréhension de l'accueil à la gendarmerie,
- La crainte de ne pas être crue,
- La crainte des suites judiciaires envers l'agresseur. Par exemple, avoir la sensation d'envoyer le père de ses enfants en prison.

Afin d'accompagner les victimes dans le dépôt de plainte, le SAS a pu prendre contact avec les gendarmeries du territoire pour faciliter l'accueil de la victime, pour 2 situations. Ces échanges avaient pour but de rassurer la victime, de lui donner le nom de l'agent qui allait la recevoir, lui donner une heure de rendez-vous et lui garantir de sa disponibilité. Ces 2 personnes ont pu ainsi faire les démarches suites à l'accompagnement du SAS.

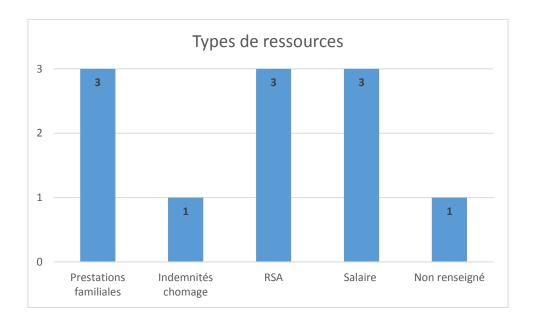
L'équipe travaille en lien avec le bureau d'aide aux victimes et l'assistante sociale de la gendarmerie du territoire pour faciliter l'accès aux démarches en justice et pour garantir la sécurité des personnes.

## La situation au regard du logement



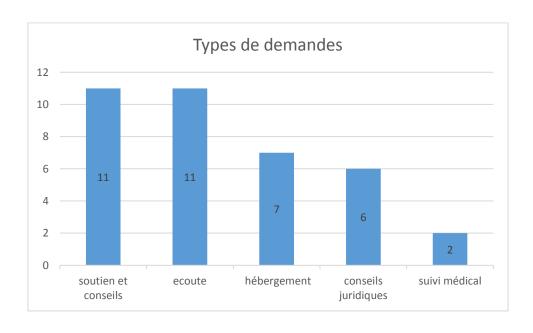
Sur les 11 femmes accompagnées en 2020, 5 ont quitté le domicile conjugal mais les violences se poursuivent pour certaines. Pour d'autres, le travail autour des violences subies s'initie. Les 6 autres vivent dans le domicile conjugal.

## Les types de ressources



3 femmes sur les 11 accompagnées sont insérées professionnellement et touchent un salaire. Mais majoritairement sur des emplois à bas salaires. 3 femmes perçoivent le RSA. 3 familles ne travaillent pas, et disposent des prestations familiales uniquement. 1 femme perçoit des allocations chômage.

## Les types de demandes



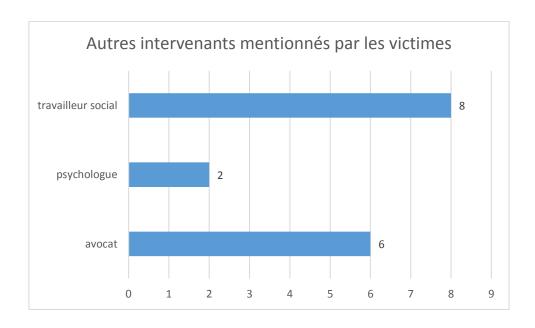
Globalement, toutes les personnes ont fait part d'un besoin d'être écoutées. Par ailleurs, nous pouvons constater que 7 avaient besoin de conseils pour un relogement. 6 souhaitaient obtenir des conseils juridiques.

Les professionnels du SAS Mobile font une évaluation globale de la situation des victimes de violences. Ils sont amenés à écouter, informer, rassurer et conseiller les victimes en matière administrative et judiciaire. Le travail en partenariat est primordial pour permettre une réponse efficiente à la victime :

- Ecoute,
- Soutien, information
- Aide à l'organisation du départ
- Soutien dans le dépôt de plainte
- Orientation vers un avocat
- Orientation vers le bureau d'aide aux victimes/la police/ la gendarmerie
- Orientation vers un psychologue ou un médecin
- Orientation vers un assistant social de secteur
- Accompagnement sur l'hébergement/logement

Ainsi, nous travaillons avec un ensemble de partenaires de tous horizons auxquels toute femme victime de violences conjugales pourrait être confrontée dans l'évolution de sa situation : association d'informations sur les droits des femmes, structures d'hébergement, avocats, hôtel de police et de gendarmerie, hôpital, services sociaux du conseil départemental, CCAS, médecins libéraux, centre hospitalier...

Parmi les 11 femmes accompagnées, 8 indiquent avoir un travailleur social et 2 être suivies par un psychologue.



Madame a contacté la structure en précisant avoir déjà sollicité le SAS l'année dernière. Madame a quitté le domicile, avec sa fille en 2019, et a été hébergée chez des amis dans un premier temps a trouvé un appartement ensuite Madame évoque la persistante des humiliations, des insultes, des propos diffamatoires à son encontre... Elle téléphone afin d'obtenir des conseils car elle sent que le harcèlement par sms s'accélère et craint de « craquer ». Elle a contacté une avocate sans avoir eu le temps de lui expliquer sa situation précisément. Elle craint de ne pas être crue par les gendarmes si elle dépose plainte. Elle évoque avoir rencontré une infirmière du CMP qui a cru en son discours, et que cela lui a fait du bien. Elle souhaite pouvoir rencontrer ou échanger par téléphone avec une personne de l'association concernant les violences subies.

## 3- LE SAS MOBILE: UN DISPOSITIF DE LOGEMENTS ACCOMPAGNES

Disposer d'un logement est primordial dans le processus de reconstruction des victimes de violences et pour un retour à l'autonomie. L'impossibilité d'accéder à un logement adapté à leur situation est un frein supplémentaire à leur départ.

Aussi, en plus des permanences dans les communes, le SAS Mobile propose un dispositif de logements accompagnés. Pour ce faire, l'association Solidarité Estuaire s'est associée à 3 bailleurs sociaux (CISN Résidences Sociales, Habitat 44 et Silène) pour faciliter le relogement des victimes de violences dans des logements du parc public, si nécessaire sous la forme d'un logement en sous-location avec bail-glissant. Ces victimes peuvent bénéficier en plus du relogement d'un accompagnement social lié au logement axé sur les conséquences du vécu des violences.

L'accès à un logement permet aux victimes d'être en sécurité et de réaliser matériellement et psychologiquement la séparation. L'accompagnement dans le logement contribue à la reconstruction de la femme et de ses enfants.

Le dispositif de logements accompagnés a vu ses premières demandes apparaître au printemps 2020, au moment de la sortie du confinement.

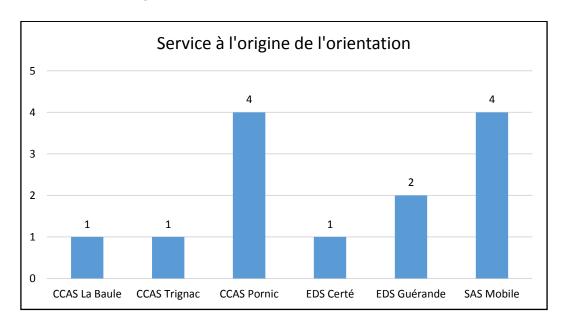
#### Les demandes de logements accompagnés

Le SAS Mobile Ouest a reçu 13 demandes de logements accompagnés parmi elles, 5 personnes sont venues en permanences. 4 demandes ont pu aboutir à un relogement.

Le SAS Mobile Est a reçu 6 demandes de logements accompagnés, parmi elles, 1 personne est venue à la permanence, 1 demande a pu aboutir à un logement en sous-location.

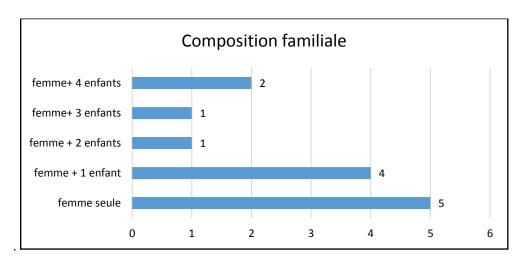
## 3.1 Le logement accompagné sur le SAS Ouest

## Services à l'origine de l'orientation



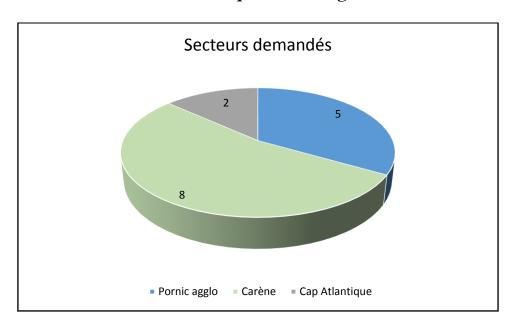
30% des demandes de logement accompagnés ont été constituées par le SAS Mobile lors des permanences, 30% proviennent du CCAS de Pornic et 15% de l'EDS de Guérande. Pour ses deux communes, le SAS Mobile est partenaire d'un protocole d'écoute, de mise en sécurité et d'accompagnement des personnes en situation de violences conjugales et intrafamiliales.

#### Typologie des ménages en demande de logement accompagnés



Les demandes de logement accompagné concernent pour 62% de femmes avec enfants dont la majorité n'a qu'un enfant (57%).

#### Secteur d'habitation souhaité par les ménages



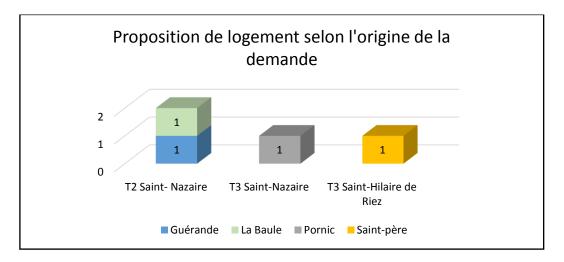
Le secteur de la Carène est fortement demandé, il représente 53% des souhaits des ménages, 33% pour Pornic Agglo et 13% pour Cap Atlantique. Les zones d'attractivité économiques et pourvues en logements sociaux sont ciblées en priorité dans les demandes.

#### Parmi ces 13 demandes:

- 3 victimes ont annulé leur demande car elles nous ont informés avoir réussi à trouver des solutions de relogement dans le parc privé. Elles mettent en avant le délai d'attente trop important pour disposer d'un logement par le SAS Mobile,
- o 4 victimes ont pu intégrer un logement, 3 en accès direct et 1 en sous location,
- o 2 victimes ont été relogées par un autre bailleur que nos partenaires,
- o 3 demandes sont en attente de propositions de logements par les bailleurs sociaux,
- o 1 personne a retiré sa demande préférant se rapprocher de l'agglomération nantaise.

## Lieu de relogement et typologie

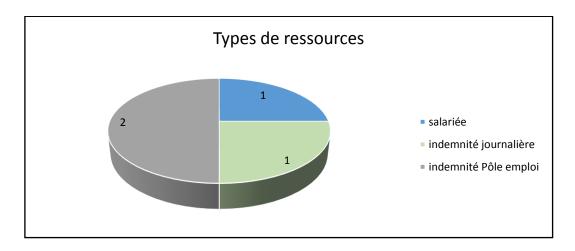
Sur les 4 logements accompagnés, voici les attributions par typologie et secteur :



75% des logements pourvus sont sur Saint-Nazaire : les victimes souhaitant souvent se rapprocher d'une ville disposant de services et d'un réseau de transports.

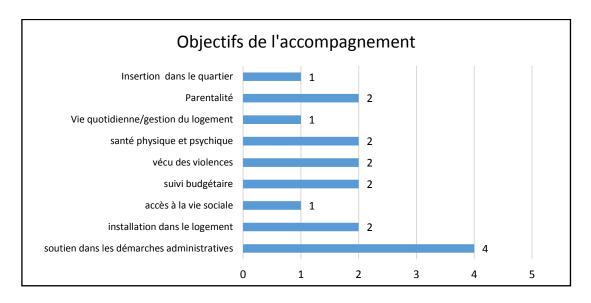
Le logement attribué sur le Pays de Retz a été le premier contrat d'accompagnement du dispositif, il est situé à Saint-Hilaire de Chaléons.

## Ressources des ménages relogés



50% des ménages sont salariés et en poste. L'attribution du T3 sur Saint-Nazaire permet à la victime de limiter ses déplacements, elle était jusqu'alors hébergée sur Pornic où réside son ancien compagnon et se déplaçait jusqu'à Guérande pour travailler. Cette attribution est un vrai soulagement pour cette dame.

## Objectifs d'accompagnement



L'accompagnement par les professionnelles du SAS Mobile auprès des ménages ayant sollicité le dispositif logement accompagné s'organise par des rendez-vous par quinzaine, au domicile ou à l'extérieur pour effectuer des démarches. Nous avons contractualisé pour une période de 3 mois renouvelables pour les 3 personnes en accès direct et pour 6 mois pour la personne en sous-location avec bail glissant.

La liste des demandes n'est pas exhaustive et les axes d'accompagnement se complètent. Nous sommes sollicités à 35% pour des démarches liées à l'accompagnement au logement et à 37% sur des démarches liées aux violences ; les 2 missions principales du dispositif logement accompagné. Le soutien dans les démarches administratives représente 28%, il prend aussi en compte les 2 axes majeurs de l'accompagnement pour permettre une reconstruction et un nouveau départ.

Madame P. a quitté son conjoint violent le 13/07/2020. Elle était en couple avec lui depuis 4 ans. Elle explique que Monsieur est alcoolique. Les violences ont commencé l'année dernière avec plusieurs épisodes tout au long de l'année. Au mois d'avril, Monsieur lui a cassé 2 doigts. Suite à cet épisode de violence, elle a dû se faire opérer et a eu une ITT de 3 mois. Madame est en arrêt de travail (elle est en insertion dans le domaine de la petite maroquinerie) jusqu'à la fin août puis sera au chômage. Son employeur a été prévenu de la situation. Cet évènement a convaincu Madame de la nécessité et de l'urgence pour elle et ses enfants de partir.

Elle s'est réfugiée chez ses parents à Saint-Père-en-Retz. Depuis, avec le soutien de sa mère, elle fait des démarches : elle a eu un contact téléphonique avec l'assistante sociale de la gendarmerie, qui doit la rappeler pour prendre rdv afin de porter plainte.

Elle explique devoir prendre des anxiolytiques chaque soir car, dès qu'elle se retrouve seule, elle se met à penser à tout ce qu'elle a vécu. Elle a une santé fragile, elle a perdu 10 kilos depuis son départ du domicile.

Madame a déposé une demande de logement accompagné le 30 juillet 2020 et intégré un logement accompagné en accès direct le 8 octobre 2020.

Elle dit se sentir bien dans le logement et avoir eu « un coup de cœur » car le logement est situé sur une place à proximité des commerces. Elle demande le soutien des professionnels pour l'accompagner dans la découverte du quartier.

Dans le logement, il y a un judas optique sur la porte, c'était essentiel pour elle pour savoir qui sonne. De plus, elle peut voir de sa fenêtre les personnes, et reconnaitrait de loin Monsieur s'il venait. Elle explique aussi que son père va installer une chaîne sur la porte pour la protéger.

Elle explique que le fils de Monsieur l'a recontacté par Messenger pour lui demander pourquoi elle avait fait du mal à son père. Elle a réussi à bloquer le numéro.

Elle reçoit ses 3 enfants issus d'une précédente union un week-end sur 2 et la moitié des vacances scolaires. Sa fille de 19 ans ne veut plus lui parler, pour elle sa mère a « choisi » son ex-compagnon et pas elle. Elle lui reproche de ne pas être partie plus tôt. Madame culpabilise de cette situation. Sa fille de 12 ans exprime de son côté avoir peur de venir au nouveau domicile de Madame. Son fils âgé de 8 ans serait difficile et présente des problèmes de comportements.

En intégrant le dispositif du logement accompagné, elle a pu trouver un soutien autre que familial pour aborder les violences conjugales et pouvoir l'aider à se reconstruire petit à petit.

Madame a été orientée sur une permanence de l'équipe mobile par une assistante sociale d'un EDS. Elle a été reçue deux fois par deux collègues à un mois d'intervalle. Madame âgée de 56 ans, témoigne de violences conjugales physiques, psychologiques et financières. Pour se protéger, Madame vit dans un hôtel du 115 pendant plusieurs semaines. Après avoir formulé une demande de logement accompagné, Madame entre en accès direct dans son logement au mois de novembre. Madame explique être apaisée, soulagée et fière d'avoir réussi à quitter le domicile conjugal après 20 ans de vie commune. Madame reprend contact avec une amie d'enfance, et voit plus régulièrement ses 4 enfants. Madame réalise son souhait longtemps espéré, celui de fêter Noël chez elle avec les siens. Madame est en demande d'accompagnement social et psychologique. En effet, Madame a le sentiment d'être dans « le flou et désœuvré ». La psychologue de l'association propose à Madame des temps d'échange sur les violences subies. Madame me demande de l'aide sur le plan social pour ses démarches administratives, nous faisons le lien avec les institutions, la CAF pour ses APL, la CPAM pour faire une demande de complémentaire santé solidaire, la CARSAT pour étudier ses droits retraite et pôle emploi ou elle bénéficie maintenant d'un accompagnement global. Madame a pour projet de reprendre son travail d'aide-soignante. Le logement accompagné selon Madame lui permet petit à petit de comprendre son parcours de vie. Depuis son aménagement, Madame explique pouvoir prendre ses propres décisions, manger à l'heure qu'elle veut, aller se promener au bord de la plage et retrouver le plaisir de lire.

Madame X a pu solliciter notre aide pour sortir de ses difficultés présentes depuis sa séparation. Madame X a fui le domicile conjugal depuis 2 ans. Elle a été mise à l'abri par sa commune. Elle est maintenant divorcée.

Madame a subi des violences conjugales pendant une trentaine d'années. Il y avait des violences physiques mais Madame décrit principalement des violences psychologiques, des humiliations quotidiennes et un contrôle permanent.

A ce jour, l'emprise est encore présente. Madame n'a plus aucune confiance en elle. Elle est paralysée par ses angoisses quand il s'agit d'effectuer une démarche et ce sentiment d'insécurité perdure. Elle repense encore tous les jours à ce qu'elle a vécu.

Notre accompagnement permet à Madame de se réapproprier sa vie et de se reconstruire. Elle se sent soutenue et reconnue. « J'ai l'impression de commencer ma vie ».

Madame P. s'est présentée à la permanence Equipe Mobile de Guérande en mars 2020.

Madame a subi des violences de la part de son ex-mari. Madame est venue à la permanence dans le but d'être écoutée. Elle avait déjà fait les démarches pour quitter son conjoint violent. Madame est hébergée en logement d'urgence.

En venant à la permanence, Madame P. espère comprendre comment elle a pu en arriver là. Sa mère était une féministe engagée, qui a sensibilisé sa fille au respect de la femme, à l'égalité homme-femme. De plus, Madame travaille dans un milieu d'hommes et y est respectée. Tout ceci fait que Madame P. ne comprend pas comment elle a pu se retrouver sous l'emprise de son conjoint et être victime de violences conjugales.

Lors de cette permanence, Madame P. a aussi pu exprimer son inquiétude quant à sa relation avec son fils. Elle essaie tant bien que mal de maintenir le lien avec lui mais tout cela est fragile.

La permanence a permis à Madame P. de trouver une écoute et d'envisager une orientation vers un soutien psychologique.

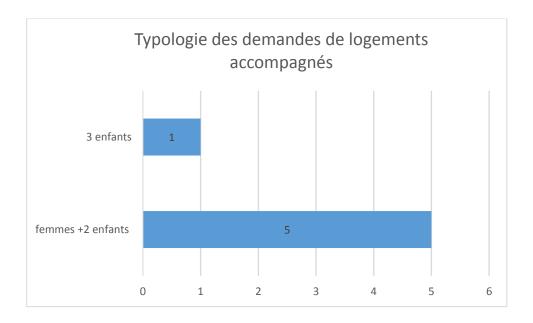
## 3.2 Le logement accompagné sur le SAS Est

#### Quelques chiffres:

- Le SAS a reçu 6 demandes de logements accompagnés, 1 parmi les 11 femmes accompagnées par le SAS mobile Est, 4 par les EDS du secteur et 1 par le Pole logement de l'association.
- 1 demande de logement n'a pu aboutir faute de suite de la personne en demande.
- 1 personne a obtenu plus rapidement un logement dans le secteur désiré par le biais du contingent préfectoral réalisé par notre service.
- 2 demandes sont toujours en attente de propositions sur le secteur souhaité En attendant une proposition de logement, les travailleurs sociaux proposent toujours un accompagnement social dans le cadre des missions du SAS.
- 1 famille a pu obtenir un hébergement en sous-location avec un bail glissant au Cellier. Le contrat de location de 6 mois a été renouvelé en adéquation avec les besoins de la personne.
- 1 demande a une proposition de logement en cours d'attribution

## Typologie des ménages en demande de logement accompagné

5 femmes ayant fait une demande de logement accompagné ont 2 enfants et 1 femme a 3 enfants. Les logements de type 3 et de type 4 sont très demandés ce qui complexifie l'attribution d'un logement dans les meilleurs délais.



## Types de ressources des ménages

**5 les femmes perçoivent des salaires** et **1 femme le RSA** et les prestations familiales. Les salaires sont équivalents au SMIC.

#### Les communes souhaitées

Les 6 demandes de logements accompagnés concernaient ces communes :

- 2 pour la commune de Ligné et les communes limitrophes
- 1 pour la commune de Couffé et communes limitrophes
- 1 pour la commune d'Ancenis et communes limitrophes
- 1 pour la commune du Cellier. Concrétisation de la demande par l'obtention d'un logement en sous-location.
- 1 sur le territoire de la COMPA. Cette personne n'a pas donné suite à sa demande.

L'entretien dure 45 minutes, Madame est dans l'échange et a besoin de soutien, elle se sent isolée. Madame est séparée du père de ses deux enfants (5 ans et 7 ans) suite à des violences physiques de Monsieur. Ce jour-là Madame est sortie de la maison avec ses deux enfants et son sac à main ne sachant ou aller. Elle a appelé la police qui a contraint Monsieur à une nuit garde à vue. Il a eu une amende et une obligation de soin Madame évoquant une addiction à l'alcool. Ils étaient en couple depuis + de 10 ans, elle confirme qu'elle ne serait pas restée aussi longtemps si les violences avaient toujours été aussi violentes que les dernières. Il lui arrivait souvent d'avoir les poignets tirés et d'être poussée. Elle exprime que Monsieur la dénigrait beaucoup, que tout était toujours de sa faute et qu'elle pouvait toujours faire mieux. Elle explique que Monsieur est un pervers narcissique, qu'elle est sous son emprise depuis le début de leur relation et qu'elle a toujours un attachement pour lui. Elle se sent bloquée pour faire les démarches, n'arrive pas à porter plainte, n'arrive pas à envisager la suite.

Depuis elle vit chez des amis qu'elle connait depuis quelques années mais qui ne supportent pas toujours le bruit que font ses enfants. Elle s'y sent de trop et à hâte d'avoir propre logement. Madame évoque se sentir très seule, sa famille n'habite pas là et n'est pas présente. Elle exprime qu'elle devait tout gérer dans le quotidien avec les enfants, Monsieur n'a jamais cherché à demander d'aménagement d'horaires par exemple. Les démarches juridiques lui font peur et elle n'a pas de budget pour financer les honoraires d'un avocat. Suite aux violences physiques subies elle a été orientée vers Citad'elles ou elle échange avec une psychologue ce qui lui permet d'avancer par rapport au processus d'emprise et de se sentir écoutée. Les enfants sont accompagnés par France Victime. Elle explique qu'elle a toujours bien réussi à communiquer avec son fils qui est dans l'échange mais pour qui le changement d'école a été difficile (difficultés de socialisation avec les autres enfants). Elle se sent plus démunie avec sa fille car elle rencontre des difficultés pour exprimer ce qu'elle veut (même pour manger) et des difficultés à exprimer ce qu'elle ressent. L'ancienne institutrice a fait part de mêmes observations. Elle crie beaucoup pour s'exprimer et a pu être la source de conflit entre Monsieur et Madame à cause de ses difficultés à communiquer. Sa fille adhère à l'accompagnement psychologique mis en place.

Les enfants sont scolarisés, Madame aimerait trouver un logement à proximité de l'école pour éviter de les perturber à nouveau. Avant la rentrée 2020, ils étaient scolarisés dans une autre commune, où le couple était propriétaire de l'appartement. Elle paie encore aujourd'hui son crédit immobilier tous les mois. Elle tient à régler en attendant qu'officiellement la situation soit régularisée. Monsieur voit les enfants un week-end sur deux, à l'amiable. Madame est gérante de son commerce. Ses revenus sont aléatoires. Madame avait fait une inscription ADIL en 2018.

Un travailleur social de l'équipe

L'accompagnement proposé par le SAS dans le cadre du logement accompagné a pour objectifs de .

- Sécuriser la personne dans son logement et dans son nouvel environnement
- ► Accompagner la personne dans sa prise d'autonomie par le logement
- ► Accompagner la personne dans son autonomie financière
- Faciliter l'accès aux droits
- Orienter en fonction des besoins identifiés vers les partenaires du secteur médico-social

#### Illustration d'un entretien mené dans le cadre du logement accompagné :

Entretien de 45 minutes avec Madame. Elle chemine par rapport à ce qu'elle a vécu, elle a besoin de notre écoute pour poursuivre ses démarches. Madame est dans l'échange, souhaite avancer et réfléchit à la mise en place d'un suivi psychologique. Madame exprime avoir besoin de reprendre confiance en elle.

Elle culpabilise d'être restée avec cet homme, j'essaie de lui faire comprendre que ce n'est pas sa faute et je lui explique le mécanisme du cycle des violences et du processus d'emprise.

Elle est en train de prendre conscience de ce qu'elle a vécu et cela peut réveiller des angoisses. Elle fait le lien entre ses traumatismes et l'influence que cela peut avoir sur sa santé.

En parallèle, elle vient de faire le point avec son assistante sociale de secteur sur son parcours professionnel antérieur, l'objectif est de lui permettre d'avoir des projections à l'avenir et de sortir de l'isolement, avoir des ressources plus élevées.

Elle a pu exprimer ses craintes sur l'impact sur les enfants et une peur de reproduction, les travailleurs sociaux de l'aide sociale à l'enfance en charge de la mesure éducative travaillent avec la famille à ce sujet.

Un travailleur social de l'équipe

## 3.3 La coordination du dispositif de logements accompagnés

Solidarité Estuaire, Habitat 44, CISN Résidences Sociales et Silène se sont rencontrés régulièrement pour construire des outils communs autour de ce dispositif de logements accompagnés. Après quelques mois d'expérimentation, nous nous apercevons que quelques ajustements restent à envisager :

Les bailleurs sociaux effectuent beaucoup de relogements de victimes de violences dans le cadre du contingent préfectoral. Ces victimes ne sollicitent pas le dispositif de logement accompagné du SAS Mobile : est-ce par méconnaissance ou par non-nécessité ?

Les bailleurs sociaux réfléchissent à la possibilité de leur proposer d'intégrer le dispositif une fois leur entrée en logement. Le travail de communication autour du dispositif est à poursuivre afin d'en assurer une meilleure visibilité.

Plusieurs victimes ont annulé leur demande de logement accompagné du fait d'un temps de proposition de logement trop important. Il n'est pas toujours aisé pour les bailleurs sociaux de faire coïncider les demandes des victimes avec la réalité des logements vacants dans leur parc de logement. La période de confinement n'a pas aidé car les bailleurs sociaux ont vu les demandes de préavis de logements diminuer fortement au moment du déconfinement.

## 4 - LE SAS MOBILE : UN SERVICE AU CŒUR DES ACTIONS DES TERRITOIRES

Si l'année 2019 avait été consacrée à l'organisation de la mise en place des permanences sur les territoires, à la construction des outils et à la communication, l'année 2020 a été consacrée à un renforcement de la communication et à la mise en réseau avec les partenaires.

#### La création d'un logo d'une affiche et d'un flyer

Avec le soutien des services communication des bailleurs sociaux, nous avons créé un logo et retravaillé les flyers de présentation du SAS Mobile.

Ces flyers sont diffusés régulièrement auprès des partenaires des territoires.

#### Des articles dans les journaux

Plusieurs articles ont été publiés :

- O Dans la presse quotidienne régionale : Ouest France, Presse Océan, l'Echo de la Presqu'Ile, le Courrier du Pays de Retz ou sur les radios locales Jade FM, Ker'News,
- o Dans les journaux municipaux des communes,
- O Dans les journaux des bailleurs sociaux.

## • L'observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes

L'association Solidarité-Estuaire participe au comité de pilotage de l'observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes. Cet observatoire vise à :

- O Assurer la coordination des actions de prévention et d'accompagnement des violences faites aux femmes menées par les services départementaux et les partenaires,
- O Collecter, développer et analyser les données relatives à cette prévention et à cet accompagnement.

## L'observatoire régional de lutte contre les violences faites aux femmes

La Région a impulsé, dès 2010, un partenariat avec l'Union Régionale Solidarités Femmes pour, entre autres, construire les bases d'un observatoire interdépartemental des violences faites aux femmes en Pays de la Loire.

Solidarité Estuaire participe activement aux travaux de cet observatoire régional.

#### <u>Le groupe de travail VIF du CISP Pornic Agglo</u>

Depuis octobre 2020, Solidarité Estuaire participe au groupe de travail violences intrafamiliales du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Pornic Agglo. Le CISPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes. Il favorise l'échange d'information entre les responsables des institutions et les organismes publics et privés concernés et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique.

Le CISPD a mis en place un groupe de travail « violence intrafamiliales », violences faites aux femmes et aides aux victimes qui a pour vocation de réaliser :

- O Le suivi des actions de prévention auprès des victimes et notamment participer à l'élaboration du protocole de mise à l'abri,
- o Les suivis individualisés.

# La signature du protocole d'écoute, de mise en sécurité et d'accompagnement coordonné des personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales de la Ville de Guérande

Depuis le début de l'année 2020, Solidarité Estuaire participe, avec ses partenaires, aux travaux préparatoires à la signature d'un protocole d'écoute, de mise en sécurité et d'accompagnement coordonné des personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales de la Ville de Guérande qui s'engage à mettre à disposition 2 logements d'urgence dédiés aux victimes de violences.

Les partenaires du territoire ont souhaité proposer des réponses concrètes et locales en coordonnant leurs actions, pour la mise en sécurité des personnes victimes de violences conjugales. Le protocole réuni les élus de la commune de Guérande, la CCAS, Solidarité Femmes, le Département de Loire-Atlantique, la police, la gendarmerie, le CIDFF, Prévenir et Réparer et Solidarité Estuaire.

Solidarité Estuaire assurera l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes qui peuvent être orientées vers le SAS Mobile et qui souhaitent travailler la question des violences. Dans le cadre du dispositif de logement accompagné, co-porté avec trois bailleurs sociaux (Habitat 44, Espace Domicile et Silène), l'association s'engage, suite à la sollicitation des partenaires du territoire, à accompagner les victimes pour faciliter leur sortie du logement d'urgence.

Ce protocole devrait être signé au court du premier trimestre 2021.

# La mise en place d'un protocole d'écoute, de mise en sécurité et d'accompagnement coordonné des personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales sur le territoire Sud Estuaire

Solidarité Estuaire participe, avec ses partenaires, aux travaux préparatoires à la mise d'un protocole d'écoute, de mise en sécurité et d'accompagnement coordonné des personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales sur le territoire Sud Estuaire qui souhaite mettre en place un logement d'urgence dédié aux victimes de violences.

Solidarité Estuaire souhaite proposer la même implication que sur le territoire de la Ville de Guérande.

## 5 - SYNTHESE DES DONNEES

134 permanences tenu par le SAS mobile

Dont 99 par le SAS mobile Ouest, et 35 pour le SAS mobile Est,

- 25 personnes différentes accompagnées sur les permanences

  Dont 14 par le SAS mobile Ouest, et 11 pour le SAS mobile Est,
  - 29 entretiens physiques réalisés avec les victimes21 par le SAS mobile Ouest, et 8 pour le SAS mobile Est,
  - 56 entretiens téléphoniques avec les victimes26 par le SAS mobile Ouest, et 30 pour le SAS mobile Est,
  - 19 demandes de logements accompagnés13 par le SAS mobile Ouest, et 6 pour le SAS mobile Est,
    - 5 relogements ont abouti

4 par le SAS mobile Ouest, et 1 pour le SAS mobile Est,

#### CONCLUSION

Accueillir, écouter, protéger, soutenir, reconnaitre, valoriser, informer, orienter..., autant de verbes qui qualifient l'action des professionnels du SAS Mobile. Les travailleurs sociaux du SAS sont « des créateurs de circonstances » (Fernand DELIGNY) pour permettre à la victime de déposer sa parole, son ressenti, d'imaginer des possibles, de tenter des solutions, de se reconstruire...

Après un an et demi d'existence, l'action du SAS Mobile commence à être connue sur les territoires aussi bien par les victimes que par les partenaires du territoire. Les demandes de logements accompagnés commencent à arriver et des solutions concrètes de relogement des femmes peuvent être proposées.

Forte de son expérience liée à la création de ce projet depuis le printemps 2019, l'équipe du SAS Mobile souhaite dorénavant se consacrer à l'amélioration de plusieurs axes de travail:

- Développer la communication pour améliorer la connaissance du dispositif auprès des victimes et des partenaires,
- Favoriser l'accès aux personnes étrangères
- Articuler les pratiques de l'ensemble des équipes du SAS dans la mise en œuvre de ce projet encore récent
- Améliorer les outils : procédures, statistiques, etc...
- Continuer de faire connaître notre action sur le territoire de la COMPA et sur le bassin Nazairien à l'échelle de l'association Solidarité Estuaire
- Permettre aux personnes logées par les bailleurs sociaux dans le cadre du contingent pour violences conjugales d'avoir connaissance du SAS Mobile. En lien avec les bailleurs, nous réfléchissons à la possibilité de communiquer autour du dispositif à leur entrée dans le logement afin d'en assurer une meilleure visibilité.
- Trouver des solutions pour obtenir des logements dans de meilleurs délais sur les communes souhaitées par les victimes. L'attribution des logements dépend des logements en vacances, leur nombre reste insuffisant sur certaines communes.